

**L'AUTOMEDICATION :
UN ENJEU ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL
MAJEUR A SOUTENIR DURABLEMENT**



Si l'automédication affichait depuis 5 ans un dynamisme important et une croissance continue, les résultats du marché en 2013 indiquent pour la première fois une involution. Les ventes totales des médicaments d'automédication, en prix public TTC, s'élèvent en effet à 2,123 milliards d'euros en 2013 soit une baisse de 3% par rapport à 2012.¹

De plus, le marché de l'automédication affiche encore **un retard important par rapport à ses voisins européens** comme le prouve le deuxième Observatoire européen sur l'automédication, réalisé par Celtipharm pour l'Afipa en juin 2014.

Ainsi, **la part de marché en volume de l'automédication en France reste inférieure à la moyenne des pays étudiés**² (15.7% en France vs. 25.7% en Europe en 2013) alors même que **le niveau des prix est relativement faible au regard des autres pays européens** ; le prix moyen d'une spécialité en automédication atteignant 4.5 euros en France pour une moyenne de 6.2 euros dans l'ensemble des huit pays concernés par l'analyse.

Malgré cette évolution défavorable, le marché de l'automédication bénéficie d'un potentiel de développement encore significatif et mérite d'être soutenu pour jouer pleinement son rôle de régulateur du système de soins (I) et peser de manière croissante dans le paysage économique et industriel français (II).



I – L'automédication : un enjeu économique pour garantir la pérennité de notre système de soins

Face aux contraintes budgétaires actuelles qui imposent aux pouvoirs publics de trouver des pistes d'économies, tout en préservant les fondements de notre système de santé et de protection sociale, l'automédication apparaît comme **un outil crédible de régulation de l'offre de soins et un moyen au service de la pérennité de l'organisation sanitaire en France.**

Considérant qu'il y a 8.7 millions d'actes d'automédication chaque semaine servis par le pharmacien³, **la remise en consultation de 10% des actes d'automédication** entrainerait par exemple un surplus d'activité considérable pour les médecins généralistes déjà débordés (**45 millions de consultations en plus soit 15.6 consultations et 5h45 de travail hebdomadaires supplémentaires**). En outre, le coût pour la collectivité s'élèverait à **622 millions d'euros** et par ricochet, la charge des services d'urgence, déjà à 108% de leur capacité, s'aggraverait encore davantage.⁴

Une étude présentée en septembre 2013 à l'occasion du 3^{ème} Forum de l'automédication évalue également l'économie nette potentielle d'un **délistage⁵ des molécules relevant de la PMO en France mais étant autorisées en automédication dans d'autres pays de l'Union européenne** à 535 M€ par an⁶.

De manière générale, l'automédication permet **de redonner à chaque acteur sa place, garantissant par conséquent une meilleure organisation du système de santé.** Elle confirme en effet le rôle essentiel du pharmacien d'officine comme professionnel de santé de proximité, par sa participation aux soins de premier recours, ses missions de conseil, de dépistage et d'accompagnement du patient. Elle permet encore au médecin de disposer du temps nécessaire pour se consacrer à la prise en charge des pathologies sérieuses et graves.

¹ Résultats issus du 12^{ème} Baromètre Afipa 2013 du marché des produits du selfcare (étude disponible sur www.afipa.org)

² L'Observatoire européen sur l'automédication s'intéresse à 8 pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) et compare différents indicateurs pour rendre compte de la situation française de l'automédication au regard des autres pays européens étudiés. L'intégralité de l'étude est disponible sur le site internet de l'Afipa : www.afipa.org

³ Panel Xpr-SO CELTIPHARM – le panel en temps réel Ventes Achats Stock de CELTIPHARM – moyenne sur les 12 derniers mois arrêtée au 31/08/2012

⁴ Résultats issus d'une étude réalisée par Celtipharm pour l'Afipa : « L'automédication, un rôle possible de régulation de l'offre de soins ? » - 2012 (étude disponible sur www.afipa.org)

⁵ La molécule ne relève plus de la Prescription Médicale Obligatoire (PMO) et devient éligible à une utilisation en automédication.

⁶ 22 molécules pour 14 indications correspondent à cette situation : étude réalisée par Celtipharm pour l'Afipa en septembre 2013 et disponible sur www.afipa.org

Au-delà de l'apport sanitaire reconnu de l'automédication pour les pathologies bénignes et dans un cadre approprié, cette pratique représente également un enjeu économique et une solution d'avenir qu'il convient de considérer à la lumière des problématiques budgétaires actuelles.



II – L'automédication : un secteur à valoriser dans un paysage économique et industriel français morose

En mars 2013, l'Afipa a interrogé ses 35 adhérents pour rendre compte du poids économique et industriel des entreprises d'automédication en France.

Les 21 laboratoires répondants représentent, en 2012, **69% du chiffre d'affaires de l'automédication responsable sur le territoire national**. Avec plus de 11 000 salariés⁷, ils réalisent également un chiffre d'affaires moyen de 78.8 millions d'euros en produits de selfcare (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication) ; activité qui pèse en moyenne à hauteur de 28% dans le chiffre d'affaires total de ces acteurs (prescription + selfcare).

Par ailleurs, chaque entreprise a en moyenne **8 sites de production en France** (incluant les sous-traitants). En outre, elles affichent **un taux de croissance de leur effectif positif en 2011 et 2012** (+6.2% et +3.9%).

Alors que les industriels de l'automédication semblaient jusqu'alors tirer leur épingle du jeu, **les chiffres du marché de l'automédication en 2013 montrent que la situation est fragile et qu'un soutien adéquat et durable des pouvoirs publics est nécessaire.**

Acteurs économiques et industriels à part entière, les entreprises d'automédication doivent ainsi être valorisées pour leur permettre d'occuper un rôle de premier plan dans les années futures.

⁷ Le secteur de l'automédication responsable emploie environ 16 000 personnes. Le secteur du selfcare (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication) en emploie environ 29 000.